

Transaction (TTC) :

De 0 € de 50 000 €	=	Forfait de 3 000 € TTC à la charge de l'acquéreur
De 50 000 € à 100 000 €	=	6 % du prix de vente à la charge de l'acquéreur
De 100 001 à 200 000 €	=	5 % du prix de vente à la charge de l'acquéreur
A partir de 200 001 €	=	4 % du prix de vente à la charge de l'acquéreur

Recherche du locataire, rédaction du bail et état des lieux d'entrée uniquement (si pas de gestion locative) :

- 3 € / m² max pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée.
 - 8 € / m² max (10€ / m² max en zone tendue) pour la visite du bien, à la constitution du dossier, à la rédaction du contrat de location (bail).
- (Le tout n'excédant pas 70 % d'un mois de loyer pour le locataire ou le propriétaire)

Gestion Locative :

- Gestion locative d'un bien = 6 % HT du loyer hors charges (soit 7.12 % TTC avec une TVA à 20 % à la charge du mandant).
- Frais d'agence de mise en location:
 - 3 € / m² max pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée
 - 8 € / m² max (10€ / m² max en zone tendue) pour la visite du bien, à la constitution du dossier, à la rédaction du contrat de location (bail)(Le tout n'excédant pas 60 % d'un mois de loyer pour le locataire ou le propriétaire)
- Gestion locations saisonnières = 20 % HT du loyer (avec une tva à 20%) à la charge du mandant.